

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2024/05/37

Date de convocation L'an deux mil vingt quatre  
**21 mai 2024** le **LUNDI 27 MAI 2024** à 18 Heures 00  
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la  
Date d'affichage présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.  
**21 mai 2024**

Nombre de conseillers **Etaient présents :**  
Exercice : 26 Monsieur Alain CAYET  
Présents : 17 Monsieur Guy BRAS – Madame Marie-Antoinette DESHORTIES –  
Votants : 21 Madame Anne-Caroline RATAJCZAK – Monsieur Stéphane FOURNIER  
Monsieur Fouad AJARRAY – Madame Yveline LOURDEL – Monsieur Yves RAOULT –  
Madame Micheline LAURENT – Madame Martine DUQUESNOY – Monsieur Patrick BRUGUET  
Madame Christelle LEBAS – Madame Astrid SAVARY – Madame Corinne DOLLE –  
Monsieur Thierry IMBERT – Monsieur Hubert CHIVET – Monsieur Olivier QUIGNON

**Excusés :**

Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ qui donne procuration à Madame Stéphane FOURNIER  
Madame Ghislaine VALENTE qui donne procuration à Monsieur Yveline LOURDEL  
Monsieur Marc SERRA qui donne procuration à Monsieur Marie-Antoinette DESHORTIES  
Madame Sophie LOPEZ qui donne procuration à Madame Anne-Caroline RATAJCZAK

Madame Chantal DECOCQ  
Monsieur Philippe LEFEBVRE  
Madame Audrey TISON  
Monsieur Jean-Claude NOEL  
Madame Sandrine SERGEANT

AU **Secrétaire de séance :**  
Monsieur Thierry IMBERT

**Objet : Convention avec la cité des métiers du pays d'Artois**

Monsieur le Maire expose :

La Cité des Métiers du Pays d'Artois souhaite contribuer sur le plan local au dispositif d'information qui a été mis en place à cet effet en réunissant les spécialistes de l'emploi, de la formation et de l'orientation.

La Cité des Métiers du Pays d'Artois s'adresse à tous, jeunes et adultes, scolaires, étudiants ou déjà engagés dans la vie professionnelle. Elle met à leur disposition conseils, références et services pour leur permettre de construire, de façon autonome, leur propre projet d'évolution professionnelle.

Elle est organisée en pôles thématiques, répondant aux préoccupations des visiteurs et couvrant les principaux champs de la vie professionnelle :

- Trouver un emploi
- Évoluer, valider ses acquis
- Choisir son orientation et sa formation

- Créer son activité, développer, reprendre, céder son entreprise
- S'informer sur ses droits

Elle est animée par une équipe de professionnels, et propose quatre niveaux de produits et de services :

- Des bornes de consultation informatiques en accès libre pour accéder à l'information sur le champ de l'insertion socio professionnelle.
- Une documentation en libre-service, animée par des spécialistes, comprenant des ouvrages, des revues à consulter sur place ;
- Des entretiens, immédiats ou sur rendez-vous, permettant un dialogue avec des spécialistes ; conseillers à l'emploi, conseillers en évolution professionnelle, conseillers d'orientation et de formation.
- Des ateliers, des événements et des conférences proposés sur inscription

La Cité des Métiers du Pays d'Artois fonctionne avec plusieurs partenaires, spécialistes de l'emploi, de la formation, de l'orientation. Chaque partenaire établira avec la Cité des Métiers du Pays d'Artois une convention bilatérale.

La commune de Saint Nicolas lez Arras est un des partenaires de la cité des métiers notamment par son appui et sa contribution en termes de prêt de salles et de matériel. Elle participe aux différentes instances de pilotage de la cité des métiers.

Afin de définir le contenu et les modalités de collaboration entre la Cité des Métiers du Pays d'Artois, concernant la gestion et l'animation de cette Cité des Métiers, dans le respect de l'esprit et des principes de la Charte des Cités des Métiers, il est proposé la signature d'une convention bilatérale avec chaque partenaire.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver le partenariat avec la cité des métiers
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention bilatérale et les pièces afférentes à ce partenariat

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture  
Saint Nicolas Lez Arras,  
Le 28 mai 2024  
Le Maire,  
Alain CAYET.

